

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle,

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs les Sous-préfets, les directeurs et chefs des services de l'État dans le département,

Messieurs les colonels,

Mesdames et messieurs,

C'est un réel plaisir, mais aussi un honneur, Monsieur le Président, que de m'adresser ce matin à votre assemblée pour la 1ère fois depuis mon arrivée en Moselle, le 30 octobre dernier, afin de présenter l'activité des services de l'État en 2017.

Comme vous le savez, le Code général des collectivités territoriales prévoit en son article L. 3121-26 que « chaque année, le représentant de l'Etat dans le département informe le conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département. Ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du représentant de l'Etat. ». Vous avez eu communication de ce document, que j'ai voulu plus synthétique que les précédents et qui a donc pu être établi dès le début de cette année.

Cette présentation n'a pas pu être réalisée l'an dernier pour l'édition 2016, mon prédécesseur le Préfet Emmanuel BERTHIER ayant été appelé à d'autres fonctions au moment où une séance était programmée. Aussi je reviendrai également ce matin, mais de façon plus succincte, sur les certains faits marquants de l'année 2016.

Mon intervention ne vise pas à redire ce qui se trouve dans les documents qui vous ont été adressés mais à montrer comment l'activité 2016 et 2017 se prolonge ou au contraire évolue en 2018.

Ce moment est important, pour moi et pour l'ensemble des hauts fonctionnaires qui m'accompagnent, membres du corps préfectoral, directeurs et chefs des services de l'État dans le département, qui œuvrent au quotidien avec leurs équipes pour la Moselle. Je tiens à leur rendre hommage ici, en présentant le fruit de leur engagement, de leur travail, de leur mobilisation constante en direction des Mosellanes et des Mosellans.

Ces hauts-fonctionnaires vous les connaissez bien. Je souhaite toutefois signaler à votre attention les arrivées les plus récentes ou à venir. Mme ARTZ a succédé à Mme CHABEAU à la tête de la DDCS en février dernier. M. DELCAYROU prendra ses fonctions de nouveau SG de la préfecture de la Moselle et sous-préfet de l'arrondissement de Metz à la fin de cette semaine. Il remplacera Alain CARTON, récemment promu au ministère de l'intérieur après 4 années passées en Moselle et dont je tracerai le bilan vendredi prochain dans les salons de la préfecture. Je remercie Thierry BONNET, sous-préfet de Thionville d'assurer actuellement l'intérim du SG.

Suite au départ de Mme OESTREICHER en janvier dernier, le poste de directeur départemental de l'ONACVG est actuellement vacant. Un intérim est assuré par Mme ROY, ONACVG Meuse.

La Moselle est un département dynamique et singulier, doté de richesses historiques, économiques, géographiques et culturelles, mais il compte aussi des fragilités, liées aux épreuves successives qu'il a traversées. Aujourd'hui, il nous faut avancer ensemble pour consolider son avenir.

Mesdames et Messieurs, le développement d'un territoire réside, nous le savons tous, dans un **travail de co-construction mobilisant l'État, les collectivités territoriales et la société**

civile, sans oublier l'Union européenne qui joue un rôle particulièrement important dans les territoires frontaliers.

Il nous faut pérenniser ce travail, l'enrichir et lui donner du sens et je m'y engagerai aux côtés des différents services de l'État que je représente.

Les sujets de partenariat entre l'État et le Conseil départemental ont été nombreux en 2016 et en 2017, et je me félicite de constater les bonnes relations entretenues entre nos services : le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le SDAASP, qu'il nous appartiendra de mettre en œuvre en 2018 ou encore le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage signé en fin d'année 2017 constituent des exemples fructueux de la synergie des acteurs et des compétences en faveur de notre territoire.

Certains sujets chers aux Conseils départementaux – je pense à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) ou au financement des allocations de solidarité- font actuellement l'objet de discussions au plan national.

D'autres sujets sont plus nouveaux. Je n'en citerai qu'un : **la contractualisation financière entre l'État et les Conseils départementaux** en application de la récente loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022.

En effet et comme vous le savez, suite aux annonces faites par le président de la République en juillet 2017 lors de la 1ère Conférence nationale des territoires, la loi de programmation pour les finances publiques 2018-2022 a substitué à la baisse globale des dotations en fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales un dispositif de contractualisation financière concernant les 322 collectivités à l'origine de 2/3 des dépenses locales en France. Ces « contrats dits de Cahors » visent à limiter en moyenne à 1,2 % le taux annuel de

progression de dépenses de fonctionnement de ces grandes collectivités. En Moselle, votre institution est concernée au même titre que le Conseil régional Grand Est, que la Ville de Metz et que Metz Métropole.

Je sais M. le président que le Conseil départemental de la Moselle n'a pas attendu 2018 pour réaliser des efforts de bonne gestion. Je sais aussi que vous attendez avec impatience l'achèvement des discussions en cours entre le Gouvernement et l'ADF -dont vous êtes un des dirigeants- pour conclure cette contractualisation. Je souhaite pour autant qu'elle aboutisse dans le délai fixé par la loi, à savoir d'ici le 30 juin prochain.

En tout état de cause, la mise en œuvre des politiques publiques de l'État dont je suis le garant, enrichie par le dialogue, par nos échanges, doit se faire dans un climat de confiance et de respect de la parole donnée : sachez que j'y attache du prix.

* * *

Ces dernières années ont été marquées par des avancées et des défis majeurs, que l'État se devait de relever et de mener à bien, en termes de sécurités, d'économie et d'emploi, de cohésions sociale et territoriale, mais aussi en matière de modernisation de l'action publique. Tels sont les sujets que j'ai choisis d'évoquer devant vous ce matin ; ils constituent ma feuille de route et celle des services de l'État pour 2018, dans le prolongement de l'action conduite en 2016 et 2017.

* * *

I - Assurer la sécurité, je dirais même les sécurités, est le premier objectif poursuivi par les services de l'État.

La sécurité antiterroriste tout d'abord. Les services de l'État se sont fortement mobilisés sur la question de la **lutte contre le terrorisme** en 2016 et en 2017.

Le 1er novembre 2017, la France est sortie de l'état d'urgence qui avait été instauré au lendemain des terribles attentats du 13 novembre 2015. En revanche, VIPIRATE a été maintenu. Mais, fin de l'état d'urgence ne signifie pas fin des attentats terroristes et l'attaque de Carcassonne et Trèbes survenue le 23 mars dernier nous confirme malheureusement que la vigilance et la mobilisation de tous reste d'actualité, la menace terroriste restant à un niveau très élevé en France comme dans les autres pays de la coalition anti-Daech.

La loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme est entrée en vigueur le 31 octobre dernier pour permettre cette sortie de l'état d'urgence et maintenir un haut niveau de protection. Elle donne notamment la possibilité d'établir des zones de protection pour les grands événements, de fermer des lieux de culte qui seraient des foyers avérés de radicalisation, de mettre en place des mesures de surveillance individuelle et de mener, sous contrôle du juge, des visites de domicile. Je peux vous indiquer ce matin que j'ai déjà et à plusieurs reprises depuis novembre dernier mobilisé certaines de ses possibilités juridiques nouvelles pour assurer la sécurité des Mosellans.

Je remercie Georges BOS, Directeur de Cabinet ainsi que les services de renseignement pour leur mobilisation sans faille sur ces sujets.

2018 s'ouvre sur la mise en œuvre du nouveau **plan national de prévention de la radicalisation**, présenté par le Premier Ministre le 23 février dernier, avec l'objectif de réorienter les politiques de prévention aussi bien dans les domaines du sport, de l'éducation ou encore de la santé. Je serai par ailleurs particulièrement attentif à la **sécurisation des**

grands événements à venir, notamment la retransmission des matchs de la Coupe du monde de football en juin et juillet prochain. Comme en 2016 et en 2017, la Moselle pourra compter sur l'apport des unités militaires de l'opération SENTINELLE. Le partenariat toujours fructueux avec les maires et les polices municipales sera maintenu.

La Moselle a vécu en 2017 un certain nombre d'évènements d'ampleur, qui ont mis à l'épreuve les méthodes d'organisation et la réactivité des forces de l'ordre comme des services de secours aux personnes. Je pense en particulier au rassemblement évangélique « Vie et Lumière » à Grostenquin en août dernier, dont la gestion exemplaire a été saluée par le Premier Ministre, qui s'est par ailleurs engagé à ce que cet évènement soit le dernier du genre. La sécurisation des nombreux scrutins électoraux de l'année 2017 et des « primaires » qui les avaient précédés ou la sécurisation des grands événements de la vie locale et des fêtes religieuses ont également été des temps forts.

Cet engagement permanent en faveur de la sécurité des citoyens sera naturellement reconduit et fondé en 2018 sur de nouvelles méthodes de travail.

La **police de sécurité du quotidien commencera en 2018 son déploiement** afin que nos forces de sécurité puissent être davantage présentes sur le terrain, à vos côtés. Pour que chacun puisse vivre en toute sérénité. Dans les zones urbaines, comme les territoires ruraux, comme le souhaite le Ministre de l'Intérieur.

Cela se traduit en Moselle par la mise en place de 2 brigades de contacts en zone gendarmerie dans les compagnies de Thionville et de Metz à l'exemple de celle qui

fonctionne déjà à la satisfaction des maires -ils me l'ont dit vendredi dernier à Dabo- dans le secteur de Phalsbourg et Dabo. En zone de police nationale, les quartiers Bellevue et Wiesberg à Forbach seront concernés dès janvier 2019 par le plan de « reconquête républicaine » qui se traduira notamment par des effectifs supplémentaires, en cours de détermination.

Tout le département est également concerné par l'élaboration de « stratégies territoriales » par les compagnies de gendarmerie et les circonscriptions de sécurité publique (CSP). Ces stratégies porteront notamment sur la lutte contre les faits de délinquance qui affectent le plus les Mosellans. En 2016, les vols de véhicules avaient monopolisé l'attention. Depuis 2017, ces vols sont en baisse sensible mais ce sont les cambriolages, en particulier en zones rurales et péri-urbaines qui ont pris le relais et suscitent toute l'attention des forces de l'ordre.

La PSQ suscite beaucoup d'attentes, chez les policiers, les gendarmes, les élus et bien sûr les habitants. L'inspecteur général de la police nationale Hervé NIEL et le Colonel PHILIPPOTIN sont mobilisés sur cet objectif : faire reculer la délinquance dans notre département et assurer à nos concitoyens la sécurité à laquelle ils aspirent dans leur quotidien et ce grâce à une plus grande visibilité et efficacité des policiers et des gendarmes.

Parallèlement, **le Gouvernement a engagé un vaste plan dans le domaine de la sécurité routière** : nous serons là aussi extrêmement fermes, la hausse constatée ces dernières années de la mortalité routière en Moselle n'est pas acceptable, alors que nos véhicules sont plus sûrs et nos routes mieux aménagées. Je tiens à souligner sur ce point la qualité du réseau départemental mosellan particulièrement bien entretenu et sécurisé.

47 tués en 2016 sur nos routes, 52 en 2017, 647 blessés en 2016 et 608 en 2017, c'est trop ! et c'est quasi-systématiquement imputables à des comportements inadéquats ou défailants. J'ai demandé que les contrôles soient renforcés et coordonnés dans chaque arrondissement, que ce soit en termes de vitesse excessive, d'alcoolémie ou d'incivilités. Le projet du Gouvernement de baisser la vitesse **à 80 km/h sur les routes secondaires** questionne nos concitoyens. Dans cette salle il y a 10 jours le Délégué interministériel à la sécurité routière est venu expliquer pourquoi cette décision difficile a été prise, la vitesse excessive étant la première cause des accidents mortels en France, en particulier dans les territoires ruraux.

Enfin, de nouvelles échéances nous attendent, en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours dirigé par le Colonel VALLIER, avec la finalisation du **schéma départemental d'analyse et de couverture des risques** (SDACR) et l'entrée en vigueur de notre contrat territorial de réponses aux risques et aux effets potentiels de menaces (COTRRIM), fruit de 18 mois de travail.

La sécurité a de multiples aspects, outre la sécurité publique et la sécurité civile, que je viens d'évoquer, elle passe aussi par la sécurité industrielle- je pourrai parler ici des 7 **plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**, par la sécurité sanitaire et la protection des consommateurs : à ce sujet, j'ai installé le 22 mars dernier avec Mme RASQUIN la Directrice Départementale de Protection des Populations un **comité local de suivi des abattoirs** chargé de veiller à la traçabilité et aux conditions d'abattage des animaux sur les 3 sites que compte le département. La création de ce comité local fait suite au rapport des députés Falorni et Caullet de 2016. Cette première réunion a permis des échanges de qualité entre les différentes parties intéressées, professionnels, consommateurs, associations de

protection animale... autour de ces métiers difficiles, très réglementés et sur la perception que peut en avoir le grand public.

* * *

II – Après les questions de sécurité et comme en 2016 et 2017, la promotion de l’emploi, la lutte contre le chômage sont la seconde priorité de l’État en Moselle pour 2018.

La **reprise économique** constatée au niveau national en 2017, en comparaison à une année 2016 plus difficile, s’est également produite dans notre département et nous nous en réjouissons tous. Le **taux de chômage** s’élevait à 10,3 % de la population active fin 2015 et il a d’abord baissé lentement pour atteindre 9,8 % au 3^e trimestre 2017. La baisse s’est amplifiée fin 2017 puisque le taux de chômage en Moselle est de 8,9 % au 4^e trimestre 2017, donnée qui vient d’être rendue publique. Ce taux reste légèrement supérieur à la moyenne régionale et à la moyenne métropolitaine qui s’établissent à 8,6 %. Toutes les zones d’emploi de la Moselle sont concernées par la baisse récente du chômage. Cette baisse est même la plus forte dans la zone d’emploi de Forbach (11,5 % contre 13,3 % fin 2016).

En nette amélioration, le taux de chômage mosellan reste évidemment beaucoup trop élevé car derrière la sécheresse des statistiques c’est bien de 55 000 hommes et femmes chômeurs de catégorie A (et 88 000 de catégories AB et C) dont il est question.

Le nombre total d’emplois progresse de nouveau depuis 2017 après plusieurs années de repli, en particulier dans l’industrie. Au 3^e trimestre 2017, la Moselle comptait 209 575 emplois salariés dans le secteur marchand non agricole, en augmentation de 1,1 % soit + 2 257 emplois, par rapport au 3^e trimestre 2016.

En Moselle comme dans les autres départements, le CICE (crédit-impôt compétitivité emploi) mis en place par la DDFIP, dirigée par Hugues BIED-CHARRETON et parfois pré-financé par la BPI-France a favorisé depuis 2016 la remontée du taux de marge des entreprises, leur trésorerie et partant a fiabilisé leurs projets d'investissements ou de création d'emplois.

Aux côtés des entreprises, l'accompagnement effectué par Pôle emploi, l'action du Conseil régional mais aussi de l'État en matière de formation, de promotion des services à la personne, d'insertion par l'activité économique, d'insertion des bénéficiaires du RSA en liaison avec votre collectivité a permis de ramener dans l'emploi plusieurs milliers de personnes qui s'étaient durablement éloignés du marché du travail.

Les services de l'État ont en outre été présents en 2016 et 2017 pour prévenir les difficultés des entreprises et accompagner les restructurations, par exemple par la mobilisation et la promotion du dispositif d'activité ou de chômage partielles, appliqué à 250 dossiers en 2017, dont 75 % de PME, par le suivi et l'homologation d'une dizaine de plans de sauvegarde de l'emploi et la signature de 7 conventions de revitalisation.

Depuis l'été 2017, les services de l'unité départementale de la DIRECCTE placés sous la direction de M. NICAISE s'impliquent dans la **réorientation de la politique des « contrats aidés »**, dont la finalité et les modalités sont aujourd'hui profondément modifiées en lien avec l'amélioration récente du marché du travail. Beaucoup d'élus, dont certains parmi vous, se sont émus en septembre 2017 de la décision gouvernementale de recentrer les contrats aidés.

En 2018, **l'Etat financera 200 000 contrats uniques d'insertion dans le cadre de « parcours emploi compétence »** (hors champ de l'Education nationale), qui s'appuient sur 3 fondamentaux : l'emploi, la formation et l'accompagnement. Pour ce faire, ils associeront mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, un accès facilité à la formation, à l'acquisition des compétences et un suivi individualisé par les conseillers du service public de l'emploi.

Je suis conscient des difficultés générées par ces nouvelles orientations, qui conduisent à une réduction significative du nombre de contrats dont dispose la Moselle. Pour autant 1 817 signatures de PEC seront possibles en 2018 en Moselle. J'ai demandé à mes services de suivre avec une attention toute particulière les demandes des communes rurales ainsi que des associations oeuvrant pour la politique de la ville, pour lesquelles les contrats aidés constituaient un véritable outil de facilitation et d'insertion, afin qu'il puisse y avoir une réponse adaptée à chaque cas.

Dans un contexte de reprise économique réelle mais encore récente et fragile, la mobilisation des pouvoirs publics en direction des personnes durablement éloignées du marché du travail est en effet plus que jamais une nécessité. Elle s'accompagne par ailleurs d'une double exigence d'efficience des moyens publics investis et d'adaptation aux réalités territoriales. L'inclusion durable dans l'emploi, au travers de la construction de parcours qualitatifs, est aujourd'hui l'objectif premier de l'intervention des services de l'État, mettant un terme à une approche jusqu'à présent quantitative et centrée sur le traitement conjoncturel du chômage.

Le **plan d'investissement compétences (PIC)** est un autre levier mobilisé en faveur de cet objectif : doté de 15 milliards d'euros entre 2018 et 2022, il vise à former un million de

jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés et à transformer en profondeur l'offre de formation. Il s'agit d'intensifier et accélérer l'effort de formation professionnelle des plus vulnérables pour les protéger contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences, dans un contexte de bouleversements incessants du marché du travail (révolution numérique, robotique, écologique...). Mis en œuvre conjointement par la Région et l'État, ce plan se traduira dans le Grand Est par 12 676 entrées en formation supplémentaires, portant à plus de 42 700 le nombre d'entrées en formation pour l'année 2018.

Le tissu économique mosellan continue sa mutation. Beaucoup d'évolutions sont déjà intervenues.

En octobre 2016, le président HOLLANDE avait ainsi pu mesurer la mise en œuvre du projet de Vallée européenne des Matériaux et de l'énergie lors d'une visite à Thyssenkrupp à Florange.

Les mutations se poursuivent. Au moins une mutation reste devant nous : **la fermeture de la tranche Charbon de la centrale Emile -Huchet à Carling.**

Une mission a été diligentée en octobre 2017 par les ministres de la transition écologique et solidaire, du travail et de l'économie et des finances pour procéder à l'analyse des impacts socio-économique de la fermeture des 4 centrales thermiques au charbon en France d'ici 2022 et de proposer des actions pour réaliser une transition écologique sur les territoires concernés. Les conclusions seront rendues avant l'été.

La centrale Emile Huchet à Saint-Avold exploitée par la société UNIPER, de par ses restructurations successives et l'évolution de son activité, entre dans le champ du travail de cette mission.

D'ores et déjà M. LECORNU, SE a fait connaître aux parlementaires mosellans et au PCD son souhait de l'élaboration d'un Contrat de transition énergétique (CTE) en lien avec UNIPER et au bénéfice des territoires impactés. La mission de préfiguration des CTE est également venue sur place il y a quinze jours.

Sous l'égide de Mme DULAMON, SP de Forbach-Boulay, l'Unité Départementale de la DREAL, dirigée par M. COURTY et la DIRECCTE auront notamment la charge de ce dossier sensible.

En ce qui concerne l'activité agricole, la Moselle compte environ 3 700 exploitations pour 2 602 emplois salariés. Les aléas climatiques que nous connaissons depuis maintenant 3 ans ont impacté les productions agricoles dans le département.

Malgré la poursuite de la crise des cours du lait et de la viande notamment depuis 2015, la situation de l'élevage a connu une petite amélioration en 2017. En réponse à ces aléas, l'État a maintenu son soutien à la filière agricole comme il s'y est engagé depuis 2016 par la mise en œuvre du **Pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA)**. Ce Pacte prévoit des mesures bancaires, fiscales mais également des mesures spécifiques pour les éleveurs. En Moselle, la Cellule Départementale d'Urgence s'est réunie à 3 reprises en 2017, et près de 5,2 M€ d'aides conjoncturelles ont été mobilisés pour les exploitants, montant quasi identique à celui versé en 2016.

Si 2016 et 2017 ont été marquées au plan national comme au plan local par des retards dans le versement des aides de la PAC, l'année 2018 verra les agriculteurs retrouver le calendrier auquel ils étaient habitués. Ces aides PAC représentent chaque année plus de 80 millions d'euros.

En 2018, l'action de la DDT de la Moselle, sous l'impulsion de son Directeur M. DESMET, s'inscrira, en coordination avec la Chambre d'agriculture et les représentants de la profession,

dans la mise en œuvre des politiques publiques découlant principalement des **États Généraux de l’Alimentation** (EGA) tenus entre juillet et décembre 2017, pour continuer le travail de conversion et de restructuration du modèle agricole engagé par les professionnels de ce secteur, et garantir des conditions de marché justes, efficaces et saines (et rémunératrices)

Présenté en Conseil des ministres le 31 janvier dernier, le **projet de loi « pour l’équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable »** donnera des suites concrètes aux Etats généraux..

Je tiens ici à souligner la mise en place dès 2017 en Moselle de l’**Observatoire départemental de la Restauration Hors Domicile** (RHD) qui s’inscrivait déjà en amont des initiatives nationales, dans une démarche visant à faciliter l’accès à une alimentation saine, sûre et durable.

* * *

L’attractivité économique du territoire n’a de sens que si elle fait écho à notre capacité à vivre ensemble, dans le respect des valeurs de la République.

III - J’en viens donc à la question fondamentale de la cohésion sociale

Nous avons tous en mémoire le campement de l’avenue de Blida, qui a été démantelé à différentes reprises ces dernières années et le 15 novembre 2017 une fois encore et a conduit au relogement immédiat de plus d’1 millier de personnes, en Moselle, dans le Grand Est et partout en France. Notre département s’inscrit dans la ligne fixée par le Président de la République, alliant **humanité et fermeté**, notamment humanité dans l’accueil et l’examen des demandes de chaque personne sollicitant l’asile auprès de la France et fermeté vis-à-vis

des passeurs, des filières d'immigration clandestine, des employeurs indéliçats et de ceux qui ne relèvent pas du droit d'asile.

A° La gestion des migrations a cette année encore fortement mobilisés les services de l'État et leurs partenaires ; près de 5 300 demandes d'asile ont été enregistrées au dispositif de 1^{er} accueil de Metz en 2017, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2016. Au-delà des chiffres de la demande d'asile et des reconduites à la frontière — plus de 600 en 2017, en lien avec le Commissaire LAJARRIGE et ses équipes de la Police aux Frontières, c'est la question de l'accueil digne de ces hommes, ces femmes, ces enfants qui est posée.

Depuis le début de l'année 2018, plusieurs évolutions sont constatées : des arrivées un peu moins nombreuses, la mobilisation accrue de la solidarité régionale et nationale, ce qui permet d'héberger des migrants arrivés en Moselle ailleurs qu'en Moselle, une accélération des départs des déboutés du droit d'asile ou des Dublinés vers d'autres pays, de manière contrainte mais aussi de plus en plus souvent de manière volontaire. Ces évolutions conformes au droit mais qui demandent à être confirmées sont le fruit d'un travail considérable réalisé par les agents des services de l'État et les opérateurs sous l'égide notamment de Mme CHAMBON, Directrice de l'Immigration et de l'Intégration à la préfecture et de Mme ARTZ, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale nouvellement nommée.

Cela doit nécessairement nous amener à poursuivre le travail de lutte contre les inégalités qui est mené depuis plusieurs années, au travers notamment de la question de l'accès au logement (B).

Les services de la Direction Départementale des Territoires ont poursuivi en ce sens leur mobilisation, avec l'ensemble des acteurs locaux de l'habitat, afin de permettre le financement de 1 248 nouveaux logements locatifs sociaux. Ces politiques sont naturellement menées en lien avec l'Agence Nationale de l'habitat, qui a notamment permis de subventionner 1 857 logements en 2017 et, que ce soit pour la rénovation thermique, l'autonomie ou encore en direction des copropriétés en difficulté, pour un investissement total de 9,3 millions d'€.

En 2018, le Gouvernement a donné une impulsion nouvelle à la rénovation énergétique des logements dans le cadre du **Plan Climat et du Plan de rénovation des bâtiments**. À ce titre, le programme Habiter-Mieux, destiné à aider les propriétaires occupants à améliorer la performance énergétique de leurs logements sera poursuivi et amplifié sur la période 2018-2022.

Ce sujet auquel je suis attaché concerne surtout le milieu rural, marqué par un bâti ancien, énergivore et par la présence de ménages modestes. Sachez que le maintien des populations dans ces territoires et l'amélioration des conditions économiques de vie, guidera l'action des services de l'État en 2018, c'est pourquoi j'ai présidé une rencontre des acteurs du programme Habiter-Mieux en Moselle le 21 mars dernier. Je me réjouis que le CD et de nombreuses intercommunalités viennent en appui à ce programme.

Le maintien de la cohésion sociale passe par la réaffirmation de la réussite scolaire et de la citoyenneté, l'Education nationale en est à ce titre le garant (C).

Pour assurer la réussite des élèves du primaire et du secondaire, le Gouvernement souhaite bâtir "l'École de la confiance" et accorder davantage de liberté aux acteurs de terrain.

Le Directeur des Services de l'Éducation Nationale, M. CHALEIX, a engagé dès la rentrée 2017 en étroite liaison avec les maires des communes concernés le **dédoublément des effectifs d'élèves dans les classes de REP+**. Le président de la République s'est à cette occasion déplacé à Forbach le jour de la rentrée le 4 septembre dernier.

Ce dédoublement des effectifs sera poursuivi à la rentrée 2018 pour les classes de CP en REP et pour les CE1 en REP et REP+. C'est l'émancipation de tous et en particulier des publics les plus défavorisés qui est ici visée.

Les objectifs présidentiels ont par ailleurs été respectés avec l'**assouplissement des rythmes scolaires**. Depuis la rentrée 2017, 57% des communes (287 sur 506) pratiquent la semaine de 4 jours, ce qui représente 47% des écoles (473 sur 1 001) et 40% des élèves (37 478 sur 93 276) que compte le département de la Moselle. D'autres communes ont décidé de faire évoluer l'organisation du temps scolaire à la prochaine rentrée scolaire.

Enfin, **la mesure des « devoirs faits au collège »** a été déployée fin 2017 et tous les collèges offrent cette possibilité, qui reste fondée sur le volontariat des élèves. Cette mesure sera étendue aux écoles primaires dès la prochaine rentrée des classes.

J'entends parfois que ces mesures se font au détriment des communes rurales. Je ne peux souscrire à ces affirmations : la baisse des effectifs scolaires en Moselle, comme dans beaucoup de départements, est une réalité. De plus, les données de l'Éducation Nationale pour la rentrée 2018 font apparaître que les communes rurales qui représentent 24 % des écoles du département, supporteront 15 % des mesures de fermetures de classe, alors que les communes urbaines, soit 17 % des écoles, sont touchées par 41 % des fermetures. Les communes dites intermédiaires regroupent pour leur part 59 % des écoles et ont subi 44 % des fermetures de classe.

Les jeunes adultes font également l'objet d'une attention particulière à travers deux dispositifs qui leur sont dédiés par les services de l'Etat : le Service Civique qui a déjà permis à plusieurs milliers de Mosellans de consacrer une partie de leur temps à des activités d'intérêt général et la Garantie Jeunes, à destination de ceux qui ont besoin qu'une 2e chance leur soit donnée après un premier parcours de vie heurté. En cette période de reprise, il est d'intérêt général de ne « laisser personne au bord de la route ». La Moselle a également la chance de disposer à Montigny-les-Metz du 1^{er} régiment du Service Militaire Volontaire que le projet de loi de programmation militaire en cours d'examen par le Parlement propose de pérenniser.

* * *

L'opposition entre rural et urbain est stérile : l'unité de la Nation ne peut s'entendre sans un aménagement équilibré des territoires, dans toutes ses composantes.

IV – Après les sécurités, l'emploi et la cohésion sociale, j'en viens donc à la question de **l'aménagement de notre territoire et de son développement.**

Dans le vaste ensemble des 10 départements que compte la région Grand Est, la Moselle dispose d'atouts géographiques et démographiques. Avec plus d'un million d'habitants, notre département représente 19% de la population de la région. Il a les ressources permettant de conforter son dynamisme économique et s'engager dans un développement respectueux des équilibres des territoires et de l'environnement. Dans cette optique, les services de l'État et au premier chef les Sous-Préfets d'arrondissement accompagnent les collectivités territoriales et les porteurs de projets.

Garantir un développement équilibré de notre département, c'est d'abord s'engager pour tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains et favoriser l'investissement local.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer devant Mesdames et Messieurs les Maires de l'Association des Maires Ruraux de la Moselle l'engagement sincère de l'État envers les territoires ruraux. La **Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR)**, viendra comme l'an passé aider les projets d'investissements. En 2017, cette enveloppe s'est élevée à 15,4 M€, et a permis le financement de 398 dossiers, dans des domaines aussi divers que l'immobilier, la mise en accessibilité, le scolaire et le périscolaire, les loisirs et le sport. Au plan national, la DETR est majorée en 2018 de 50 M€ par rapport à 2017 du fait du redéploiement d'une partie des crédits de la réserve parlementaire. Notre dotation DETR pour 2018 s'élève à 16 985 219 €, soit 10 % de plus. Les sous-préfets ont commencé à procéder aux notifications de subventions 2018.

Créée en 2016, la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** est elle aussi pérennisée. Elle a permis le financement de 145 projets en 2017 pour un montant de subventions de 6,5 millions d'€.

Une partie de cette DSIL contribue au financement des **contrats de ruralité signés en 2017**, qui soutiennent la mise en œuvre de projets partagés entre l'État et les collectivités territoriales. Concrètement, il s'agit d'établir un projet de territoire global, visant à améliorer son attractivité, en matière d'accès aux services et aux soins, de mobilité et de transports, de transition écologique, de revitalisation des bourgs centres et de cohésion sociale. Véritables pendants des « contrats de ville », 9 contrats de ruralité ont été signés en 2017, avec 8 intercommunalités et un pôle d'équilibre et de territoire rural (PETR). L'objectif est de renforcer, là encore, l'investissement public local et sa cohérence en accompagnant l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoires partagés entre l'État et les collectivités territoriales.

De 2016 à 2018, les communes et intercommunalités de la Moselle ont bénéficié en moyenne de 25 M€ par an d'aides à l'investissement.

Au-delà de l'accompagnement des territoires ruraux, les services de l'État s'engageront en 2018 aux côtés des **villes moyennes**.

Dans le nouveau paysage territorial qui se façonne dans notre pays, les villes moyennes ont un rôle essentiel à jouer, en complémentarité des métropoles et des territoires ruraux. C'est ce rôle que le plan national « **Action cœur de ville** » permettra de conforter et d'affirmer. Les centres-villes portent tout particulièrement l'identité du territoire et en cristallisent les enjeux majeurs.

Le 27 mars dernier, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, a annoncé la liste des 222 villes retenues dans le cadre du plan national « Action cœur de ville ». Parmi cette liste, figurent 5 villes moyennes mosellanes : Thionville, Forbach, Sarreguemines, Saint Avold et Sarrebourg.

Je me réjouis de cette décision : il convient désormais de travailler ensemble à la concrétisation de ce plan autour des 5 axes définis comme structurants pour l'attractivité et ce, en tenant compte des caractéristiques et spécificités de chacune des territoires concernés.

Notre engagement sera identique envers les quartiers de la **politique de la ville**, politique qui fête cette année ses 40 ans. L'avenir des quartiers prioritaires de la politique de la Ville représente une des priorités que le Président de la République a souhaité inscrire dans son quinquennat, et il l'a rappelé en novembre dernier lors de ses déplacements à Tourcoing et Roubaix. Il s'agit de « ramener le droit commun dans les quartiers » et de soutenir « l'émancipation de leurs habitants ».

En Moselle, près de 68 000 habitants vivent dans 24 quartiers prioritaires. Les années 2016 et 2017 ont été marquées par la consolidation des nouvelles gouvernances des 10 contrats de Ville

mosellans signés en 2015 et par la poursuite du travail sur les annexes aux contrats de Ville : plan de prévention contre la radicalisation, lutte contre les discriminations, pacte financier et fiscal de solidarité, et surtout protocole de préfiguration ANRU pour les 10 quartiers concernés, dont 3 reconnus d'intérêt national (Metz Borny, la Cité à Behren les Forbach, et le Wiesberg à Forbach), et 7 quartiers d'intérêt régional, (3 à Metz, 1 à Forbach, 1 à Thionville, 2 sur le territoire de Freyming Merlebach).

Comme en matière de ruralité, les sous-préfets d'arrondissement s'impliquent particulièrement dans l'animation de cette politique et je les en remercie.

Pour 2018, l'État en Moselle dispose d'un budget pour soutenir les contrats de ville à hauteur de 2 860 000 €. Ce montant est stable depuis 2016. 2018 sera aussi l'année de la finalisation des conventions ANRU.

Enfin, comme vous le savez, **notre département compte désormais une Métropole au sens juridique du terme** : au 1er janvier 2018, Metz a rejoint le club des 22 métropoles françaises, club créé par le président Sarkozy avec Nice et étendu pendant le quinquennat de F. Hollande. Ce statut renforce la visibilité et l'attractivité d'un territoire qui, par son dynamisme et ses compétences attirent les entreprises et les projets créateurs d'emplois pour le département de la Moselle.

Comme il l'a fait avec les métropoles précédentes, je pense en particulier en Grand Est à celles de Strasbourg et de Nancy, l'État accompagnera d'ici la fin de l'année la création de la Métropole de Metz par la signature d'un pacte métropolitain d'innovation. Il concrétisera le soutien de l'État aux projets structurants de la métropole et aux coopérations développées avec les territoires voisins.

Garantir un développement équilibré de notre département, c'est aussi moderniser les infrastructures et faciliter les mobilités du quotidien (B).

Deux opérations routières très attendues figurent dans l'actuel Contrat de plan Etat-région-Conseil départementaux et font actuellement l'objet de **travaux importants sous maîtrise d'ouvrage de l'État**.

La mise à 2 X 2 voies de la RN 4 entre Lunéville et Sarrebourg s'effectue en ce moment sur le tronçon Saint-Georges-Hunning, avec la réalisation de 3 ouvrages d'art et de voies de désenclavement.

Par ailleurs la réalisation de la VR 52 entre vallée de l'Orne et Val de Fensch se poursuit avec là aussi la création d'ouvrages d'art dont la tranchée couverte de Marange-Silvange.

Ces 2 opérations cofinancées par l'État, la Région et votre collectivité se poursuivent conformément au calendrier prévu pour des livraisons en 2020-2021. J'ai récemment suggéré l'organisation de nouvelles visites de chantier pour que chacun prenne la mesure des travaux en cours et de leur achèvement prochain.

L'engagement auprès des territoires, des quartiers et des ruralités, passe par la garantie d'un accès aux services pour tous.

Comme je l'évoquais en introduction, l'élaboration conjointe par la préfecture et le Conseil départemental depuis 2016 d'un **Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public** a permis d'identifier les zones dans lesquelles subsiste un déficit d'accessibilité des services et de définir les actions à mettre en place pour y renforcer l'offre de services marchands et non marchands (une station-service, un kiosque à journaux, un bar tabac, un commerce alimentaire c'est parfois plus important qu'un service public que l'on ne fréquente pas souvent). Le schéma maintenant arrêté, la mise en place d'un comité de suivi du plan d'actions et la tenue

de réunions thématiques au sein des territoires vont permettre en 2018 de mettre davantage en relations élus et opérateurs, afin de mettre en œuvre leurs projets.

Les maisons de services au public (MSAP) constituent une des réponses à la question de l'accessibilité : en Moselle, 9 MSAP ont été créées depuis 2016, souvent à l'initiative de La Poste.

Ces maisons de service public permettent aux usagers, particuliers ou professionnels, d'être accompagnés dans un endroit unique dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, services postaux... Elles garantissent aux usagers, et tout particulièrement aux usagers fragiles, ceux qui ont à la fois le plus grand besoin de l'administration et le plus de difficulté à entrer et à rester en contact avec elle, un accès de proximité et de qualité aux services dont ils ont besoin au quotidien. En 2018, les services des Finances Publiques et la CARSAT ont signé une convention de partenariat avec La Poste afin d'intégrer les MSAP portées par la Poste.

Enfin, l'accessibilité passe aujourd'hui aussi par le numérique. Le déploiement du très haut débit (et en particulier du FttH – fibre jusqu'à l'abonné) constitue une priorité du Conseil départemental depuis plusieurs années. Il est dans ce cadre accompagné par l'État. Le Plan Très haut débit lui permet ainsi de bénéficier d'une aide de l'État à hauteur de 57 M€.

Je souhaite enfin évoquer la position frontalière de la Moselle qui est un atout majeur de son développement.

Affirmé parmi d'autres par Robert SCHUMAN, le rôle central de la Moselle au coeur de l'Europe s'est de nouveau traduit en 2016 par l'accueil d'une manifestation de niveau

international. Je veux bien-sûr parler du **conseil des ministres franco-allemand co-présidé ici à Metz par la chancelière Merkel et le président Hollande le 7 avril 2016.**

Transfrontalier, le projet autoroutier de l'A31Bis est un projet majeur, structurant pour le sillon lorrain et jusqu'à Luxembourg. Sur le fondement du débat public de 2015 et de la décision ministérielle du 12 février 2016, les orientations proposées par les comités de suivi qui se sont réunis lors de l'année 2017 ont été soumises à la validation du comité de pilotage présidé par le préfet de région le 1^{er} février 2018 à Metz.

Le récent rapport du conseil national d'orientation des infrastructures dit rapport DURON confirme que ce projet est un dossier prioritaire pour l'Etat, ce qui témoigne de la qualité et du caractère opérationnel des travaux que nous avons pu mener ensemble.

Le lancement de la « concertation publique locale » interviendra au 2^e semestre 2018.

Par ailleurs, le **séminaire intergouvernemental franco-luxembourgeois**, qui s'est tenu fin mars dernier en parallèle de la visite d'État en France du Grand-Duc du Luxembourg, a notamment permis de faire avancer plusieurs dossiers partagés avec le Grand-Duché sur les questions de mobilité, de santé, de fiscalité du travail, de coopération universitaire et scientifique.

Un protocole d'accord relatif au renforcement de la coopération en matière de transports des transfrontaliers a été signé, incluant le ferroviaire et la notion de mobilité durable : au total au moins 240 M€ seront ainsi investis à parts égales de part et d'autre de la frontière afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs frontaliers. La mise en œuvre concrète de cet accord pourra intervenir dès qu'il aura été ratifié par les Parlements des 2 pays.

L'urbanisme ensuite, avec l'**Opération d'Intérêt National Alzette-Belval dans le Pays Haut** qui est entré en 2017 dans sa phase opérationnelle, avec la construction des logements sur le site de l'Ecoparc, dans l'attente de la réalisation des près de 1 200 logements attendus sur le site de Micheville à quelques kilomètres de la future capitale européenne de la Culture de 2022.

Sur ce même bassin de vie, le précédent Gouvernement avait engagé en mars 2017 une **réflexion globale et stratégique sur le Nord lorrain** visant à renforcer son développement économique et social, ainsi que ses relations avec les pays frontaliers. Cette réflexion a par la suite été étendue au bassin houiller. Je me réjouis de constater que les élus du Pays Haut et du Thionvillois ont d'ores et déjà décliné ce travail en posant les bases d'un futur pôle métropolitain frontalier, qui pèsera davantage dans les discussions autour des projets à réaliser avec le Grand Duché.

V - Les évolutions de nos territoires et de notre société entraînent avec elles une adaptation constante de la sphère publique, qui se modernise.

Comme vous le savez, le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) est mis en œuvre depuis 2016 et a provoqué des changements majeurs pour les usagers.

PPNG, ce sont d'abord des procédures simplifiées : les formulaires de demande de CNI et de passeports sont désormais les mêmes. Les procédures de renouvellement sont réduites au minimum. La durée de validité des CNI a été portée à 15 ans. Les demandes de titres peuvent être formulées en tout point du territoire national.

PPNG, c'est aussi le développement de l'administration du numérique : de nombreuses démarches se réalisent aujourd'hui en ligne.

Depuis le 1^{er} novembre dernier, il n'est plus nécessaire de se déplacer en préfecture pour l'enregistrement et la délivrance de certificats d'immatriculation et de permis de conduire. Force est de constater que les débuts ont été compliqués, du fait notamment de problèmes rencontrés au niveau de l'application nationale, mais la persévérance et l'implication des services de l'État dans l'accompagnement des usagers doivent permettre de dépasser ces difficultés conjoncturelles.

Au sein de la préfecture et dans les sous-préfectures, les « points numériques » seront pérennisés pour permettre aux publics sans accès à internet et exposés à la « fracture numérique » d'effectuer et de suivre leurs démarches.

Cette réforme a conduit à la fermeture des guichets de délivrance des titres, bien sur – les guichets étrangers sont maintenus – et la mise en place du Centre d'Expertise et de Ressources des Titres, dirigé d'une main de maître par Mme LEONI. Ce centre basé à Metz assure sa mission d'instruction des demandes de CNI et de passeports pour la région Grand Est, en partenariat avec les 208 communes de la région Grand Est – dont 29 en Moselle – dotées de dispositifs de recueil.

En liaison avec les communes équipées de ces dispositifs de recueil, le CERT a instruit 492 763 titres en 2017, dont 123 286 pour la Moselle, dans un délai moyen de 18 jours. Aujourd'hui, les délais de traitement des demandes sont parmi les meilleurs au niveau national et sont à mettre au crédit de la structure et des agents qui la portent, mais aussi des collectivités en charge de la collecte des données et de la constitution des dossiers.

PPNG, c'est encore la délivrance de titres hautement sécurisés puisque la lutte contre les fraudes a été renforcée.

PPNG, c'est enfin le renforcement des prérogatives régaliennes de l'État, au travers notamment de l'animation interministérielle des politiques de l'État assurée par la Direction de la

Coordination et de l'appui territorial pilotée par Mme DROUVROY et le renforcement du contrôle de légalité et du conseil aux élus, assurés par la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de Monsieur ROGRON ainsi que les sous-préfets, et je salue ici le travail et l'investissement de leurs équipes.

L'appui aux collectivités locales a notamment permis en 2017 la mise en œuvre des prescriptions du Schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par mon prédécesseur en mars 2016 sur le fondement des travaux de votre CDCI. Le regroupement d'intercommunalités et la suppression de syndicats ont contribué à la simplification du « mille-feuilles territorial » tant attendue par nos concitoyens. Le Président de la République a annoncé qu'il n'y aurait pas de nouvelle réforme d'ampleur des structures locales, privilégiant l'introduction d'un peu plus de souplesse dans certaines dispositions de la loi NOTRE.

La modernisation de la sphère publique doit se poursuivre. La direction départementale des finances publiques a ainsi la lourde tâche de préparer le **prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu**, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et transformera nos habitudes. La France rejoindra la liste déjà longue des pays européens qui pratique le PES.

Pour terminer, je tiens à évoquer la loi pour « un État au service d'une société de confiance », qui inclut **le droit à l'erreur**. Le projet de loi est en cours d'examen par le Parlement. Les rapports avec l'administration seront rendus un peu plus simples, car la loi permettra à nos administrés, sous réserve d'être de bonne foi, d'éviter des sanctions de l'administration dès le premier manquement.

Ces efforts d'amélioration des services publics, de simplification et d'économies irriguent l'ensemble des strates administratives de notre République, des administrations, aux collectivités locales en passant par les préfetures. Un service public moderne est un service public qui évolue, qui s'adapte, qui respecte l'argent du contribuable et qui l'utilise de manière efficace, transparente et pour l'intérêt général.

* * *

Mesdames et Messieurs les élus, au terme de cette présentation, je souhaite rendre hommage à Alain CARTON, Secrétaire Général de la Préfecture de mars 2014 au mois dernier, pour son engagement sans faille au service de l'État, du territoire et de nos concitoyens. Tel un chef d'orchestre, il a su mener ses équipes et sous l'autorité de mes prédécesseurs Nacer MEDDAH et Emmanuel BERTHIER mettre en cohérence l'action des agents de l'État dans le département, hommes et femmes, dont je salue l'engagement quotidien, au service de l'intérêt général. Il a quitté la Moselle à la fin du mois de mars, appelé à d'autres fonctions au sein du Ministère de l'Intérieur, et je sais que son successeur, Olivier DELCAYROU, saura mettre au service de notre département son énergie et ses compétences pour relever avec ses collègues du corps préfectoral et les directeurs et chefs de service de l'État ici présents, les nombreux défis qui nous attendent.

Je me tiens à présent à votre disposition, avec les sous-préfets et les responsables des services de l'État dans le département, pour répondre à vos questions.

Je vous remercie de votre attention.